Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 022-212201362-20260305-DL2601012-DE

LOUDÉAC

DEPARTEMENT DES
COTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT
DE SAINT-BRIEUC
Canton de LOUDEAC

COMMUNE DE
LOUDEAC

EXTRAIT
DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE – JEUDI 26 FÉVRIER 2026

Convocation

Date : 20/02/2026
Affichée le : 20/02/2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : **29**
Étaient présents : 25
Pouvoirs : 4
Étaient absents excusés : 4
Était absent non-excusé : 0
Votants : 29

N° DELIBERATION
DL2601012

Le vingt-six février deux mille vingt-six, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de LOUDEAC se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Bruno LE BESCAUT, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : MM et MMES, Valérie VIDELO-RUFFAULT, Evelyne BOSCHER, Nadine OLLITRAULT, Jean-Michel SCOUARNEC, Gwénaëlle KERVELLA, Jean-Luc BLANCHARD, Adjoints.
MM. et MMES Jacques GLORY, Henri DUROS, Odile LE STRAT, Joël FERRON, Jacques MASSE, Régine PASCO, Alain BOSSON, Claudine LE CROM, Guy GAUTIER, Isabelle MACE, Anne PERRIER, Carole BIZET, Rozenn BOUGEARD, Rodolphe LE BRETON, Joël HUBY, Isabelle LE BRIS, Marylise BESNARD, Yannick RUELLAND conseillers municipaux.

SECRETAIRE DE SEANCE : **Rozenn BOUGEARD.**

ABSENTS EXCUSES :
Philippe PRESSE donne procuration à Odile LE STRAT,
Sylvie SOHIER DUPRE donne procuration à Valérie VIDELO-RUFFAULT
Daniel COGUIC donne procuration à Jacques GLORY,
Monique BONIN donne procuration à Joël HUBY.

FINANCES

Amortissement des immobilisations

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de compléter la délibération DL2502010 du 6 novembre 2025 relative aux amortissements afin d'y ajouter les durées d'amortissement pour les comptes suivants :

- 204412 – Subventions d'équipement en nature bâtiments et installations
  durée : 15 ans compte d'amortissement : 2804412 ;
- 21328 : Constructions d'autres bâtiments privés
  durée : 20 ans – compte d'amortissement : 281328
- 21568 – Autres matériel et outillage d'incendie et de défense civile
  durée : 5 ans – compte d'amortissement : 281568

De plus, il est proposé de ne pas amortir l'article 2138 – Autres constructions.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- ***D'APPROUVER les durées d'amortissement et les comptes d'amortissement correspondants tels que présentés ci-dessus ;***
- ***DE PRÉCISER que l'article 2138 – Autres constructions ne fera pas l'objet d'un amortissement.***
- ***DE COMPLÉTER en ce sens la délibération n° DL2502010 du 6 novembre 2025.***

Acte certifié exécutoire par :
- Affichage électronique le : 05.03.2026
- Envoi en préfecture le :

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, ont signé les membres présents (suivent les signatures)
Pour expédition certifiée conforme
LOUDEAC, le 05.03.2026

Le Maire,
Bruno LE BESCAUT

La Secrétaire de séance,
Rozenn BOUGEARD

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355